MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 471 30 avril 2003

SOMMAIRE

Aerospace Services S.A., Luxembourg 22567	S.à r.l., Luxembourg	22564
Agrar-Lux, S.à r.l., Mertert	Cable & Wireless Global Card Services S.A., Lu-	
Altomare S.A., Luxembourg	xembourg	22574
Amsit S.A., Luxembourg	Cable & Wireless Global Card Services S.A., Lu-	
Aratoc International S.A.H., Luxembourg 22565	xembourg	22574
Aratoc International S.A.H., Luxembourg 22565	Cable & Wireless Global Card Services S.A., Lu-	
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxem-	xembourg	22574
mbourg	Cable & Wireless Luxembourg Funding, S.à r.l.,	
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxem-	Luxembourg	22575
bourg 22569	Cable & Wireless Western Hemisphere Luxem-	
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxem-	bourg, S.à r.l., Luxembourg	22605
bourg 22570	Cable & Wireless Western Hemisphere Luxem-	
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxem-	bourg, S.à r.l., Luxembourg	22605
bourg 22570	Cinq Willy, S.à r.l., Luxembourg	22569
Banco Mercantil de São Paulo International S.A.,	Citra S.A., Luxembourg	22567
Luxembourg 22608	Citra S.A., Luxembourg	22568
Benadi Lux S.A	Com-Lux 99 S.A., Windhof	22571
BeSayag S.A., Luxembourg	Compradore S.A.H., Luxembourg	22594
Blendo S.A., Luxembourg	Contraste Europe S.A., Luxembourg	22573
Brevaco S.A., Foetz	Digital Holdings S.A., Luxembourg	22592
Bridgepoint Corporation S.A.H., Luxembourg 22593	Dionysos Investment S.A., Luxembourg	22598
CARPINTEX, Carpets and International Textiles	Dunwych Acquisition Company, S.à r.l., Luxem-	
S.A., Luxembourg	bourg	22596
CARPINTEX, Carpets and International Textiles	Dunwych Acquisition Company, S.à r.l., Luxem-	
S.A., Luxembourg	bourg	22596
Cable & Wireless Global Businesses Holding,	Dunwych Acquisition Company, S.à r.l., Luxem-	
S.à r.l., Luxembourg	bourg	22596
Cable & Wireless Global Businesses Holding,	Dunwych Acquisition Company, S.à r.l., Luxem-	
S.à r.l., Luxembourg	bourg	22596
Cable & Wireless Global Businesses Holding,	Dunwych Acquisition Company, S.à r.l., Luxem-	
S.à r.l., Luxembourg	bourg	22597
Cable & Wireless Global Businesses Holding,	Dunwych Acquisition Company, S.à r.l., Luxem-	
S.à r.l., Luxembourg	bourg	22597
Cable & Wireless Global Businesses International,	E.R.T., S.à r.l., Luxembourg	22572
S.à r.l., Luxembourg	Eurex Holding S.A., Luxemburg	22563
Cable & Wireless Global Businesses International,	F & H International S.A., Luxembourg	22597
S.à r.l., Luxembourg	Fiduciaire Marcel Barthels S.A., Esch-sur-Alzette.	22575
Cable & Wireless Global Businesses International,	Finconex S.A., Luxembourg	22573
S.à r.l., Luxembourg	General Electric International Japan Investments	
Cable & Wireless Global Businesses International,	I, S.à r.l., Luxembourg	22572

Gerinter S.A.H., Luxembourg	22593	Platrières Irthum, S.à r.l., Heisdorf	22564
Gesilux - Gestion d'Investissement Luxembour-		Pôle S.A.H., Luxembourg	22570
geois Holding S.A., Luxembourg	22604	Prometeo S.A., Luxembourg	22563
Gesilux - Gestion d'Investissement Luxembour-		Real Property Investments S.A., Luxembourg	22567
geois Holding S.A., Luxembourg	22604	Renu Holding S.A., Luxembourg	22576
Helmut Lang, S.à r.l., Luxembourg	22580	Royal Distribution, S.à r.l., Fentange	22578
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxem-		Royal Distribution, S.à r.l., Fentange	22578
bourg-Gasperich	22562	SCI Weber, Itzig	22581
Inventus S.A., Luxembourg	22595	SCI Weber, Itzig	22581
Komeriah S.A., Luxembourg	22574	Smarten Software International S.A., Luxem-	
(Die) Kranspezialisten S.A., Ehlange-sur-Mess	22562	bourg	22579
L & N S.A., Bettembourg	22571	Sodi S.A.H., Luxembourg	22578
Lux Real Com S.A., Luxembourg	22601	Solleder Holding S.A., Luxembourg	22594
Luxfinpart S.A., Luxembourg	22587	Solleder Holding S.A., Luxembourg	22594
Luxrévision, S.à r.l., Luxembourg	22573	South Europe Real Estate Investments Holding	
Mandu Invest S.A., Luxembourg	22586	S.A., Luxembourg	22595
Marchélibre, S.à r.l., Luxembourg	22575	South Europe Real Estate Investments Holding	
Marchélibre, S.à r.l., Luxembourg	22575	S.A., Luxembourg	22595
Marchélibre, S.à r.l., Luxembourg	22575	South Europe Real Estate Investments Holding	
Marepier Holding S.A., Luxembourg	22571	S.A., Luxembourg	22595
Marepier Holding S.A., Luxembourg	22571	Stargate S.A., Luxembourg	22593
Mauna International, S.à r.l., Luxembourg	22565	Télécom Lux S.A	22567
Minvielle Holding S.A., Luxembourg	22565	Tophet Holding A.G., Luxembourg	22593
PA Consulting Group S.A., Luxembourg	22605	VIP Domotec, S.à r.l., Leudelange	22572
PA Consulting Group S.A., Luxembourg	22607	VIP Domotec, S.à r.l., Leudelange	22572
Padouhann S.A., Luxembourg	22573	Victoria Promotion Immobilière S.A., Bettem-	
Pizza Cosmos, S.à r.l., Luxembourg	22571	bourg	22569
Platrières Irthum, S.à r.l., Heisdorf	22564		

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 79.540.

Le gérant de la Société, COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Gasperich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.826 a changé sa dénomination sociale en HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l. avec effet au 1er janvier 2003.

Le 15 avril 2003.

Pour la société

J. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016159.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DIE KRANSPEZIALISTEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill. H. R. Luxemburg B 72.000.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. März 2003

Umbesetzung des Verwaltungsrates:

Der Verwaltungsrat setzt sich in der Zukunft folgendermassen zusammen:

- Herr Bernd Horn, Verwaltungsratsvorsitzender und Delegierter des Verwaltungsrates
- Herr Michael Lindemann, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Martin Voth, Verwaltungsratsmitglied.

Für den Verwaltungsrat

B. Horn

Delegierter des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016235.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

EUREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 29.541.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(015905.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

PROMETEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 44.922.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 26 février 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1999.

Les mandats de Monsieur Domenico Scarfo

Monsieur Giorgio Strini

Monsieur Lucio Velo

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016097.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES INTERNATIONAL S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.922.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 26 mai 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période expirant après l'Assemblée Annuelle des actionnaires pour l'année 2000/2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Stephen Clayton, administrateur de sociétés, CABLE & WIRELESS PLC, 124, Theobalds Road, London, WC 1X 8RX, comme nouvel administrateur à compter du 19 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016088.2/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.922.

_ -

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 11 décembre 2002

Ayant pris acte de la démission de M. Stephen Clayton comme gérant de la Société par courrier daté du 3 décembre 2002, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé de ne pas nommer de nouveau gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016093.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES INTERNATIONAL, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée,

(anc. CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES INTERNATIONAL S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.922.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016098.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES INTERNATIONAL, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.922.

Le bilan au 27 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016105.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BENADI LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.956.

Par la présente, la société EURODOM S.A. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société BENA-DI-LUX S.A. enregistrée au Registre du Commerce section B 83.956 Luxembourg.

S. Atlan

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016280.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PLATRIERES IRTHUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7328 Heisdorf, 3A, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 4.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, Réf. LSO-AD04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016244.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PLATRIERES IRTHUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7328 Heisdorf, 3A, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 4.680.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016247.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.137.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 15 juillet 2002 à 9.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016328.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 32.137.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(016317.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 2.774.720,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 57.463.

Sur décision des Associés en date du 20 décembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016018.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 62.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour MINVIELLE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(016111.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.816.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signature

(016304.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CARPINTEX, CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 20 novembre 2001

à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée acte la demande de Monsieur Bernard Ewen de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- L'Assemblée acte la demande de Monsieur Joseph Winandy de ne pas renouveler son mandat de Commissaire aux comptes, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

- Par ailleurs, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016336.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AGRAR-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R. C. Luxembourg B 46.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(016019.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BLENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.588.

Le bilan et le compte de profits et pertes rectifiés au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour BLENDO S.A.

Société Anonyme

M. Dargaa

Administrateur

(016113.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

TELECOM LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.948.

Par la présente, la société EURODOM S.A. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société TELE-COM LUX S.A., enregistrée au Registre de Commerce section B 78.948 Luxembourg.

S. Atlan

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016282.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 73.268.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour AEROSPACE SERVICES S.A.

K. van Baren

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016020.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.646.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016022.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.127.

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITRA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 446 du 15 juin 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 314 du 26 février 2002. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorf, employé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Astrid Heyman, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annelise Charles, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 12 des statuts concernant les pouvoirs donnés aux administrateurs:

- suppression de la clause de différenciation entre les administrateurs de catégorie A et B.
- approbation nécessaire du conseil d'administration pour les garanties à donner au profit de la société ou des tiers.
- 2. Démission de l'ensemble du conseil d'administration et décharge.
- 3. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.
- 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ensemble du conseil d'administration et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer quatre nouveaux administrateurs:

- Monsieur Paul Louis Halley, gérant de société, né à Cherbourg (France), le 11 septembre 1934, demeurant à B-3080 Tervuren, 34, avenue Charles de Lorraine,
- Monsieur Robert Auguste Marie Joseph Halley, administrateur de société, né à Cherbourg (France), le 20 octobre 1935, demeurant à F-75006 Paris, 3, rue Jacob,
- Monsieur Bernard Gabriel André Bontoux, administrateur de société, né à Nancy (France), le 27 septembre 1937, demeurant à CH-1172 Bougy-Villars, Chemin du Creux du Chable,
- Monsieur Luc Vandevelde, administrateur de société, né à Halen (Belgique), le 21 octobre 1951, demeurant à B-1050 Ixelles, rue Jean Baptiste Meunier.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2004.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée constate la suppression de la clause de différenciation entre les administrateurs de catégorie A et B dans les articles 7, 8 et 12 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bettendorf, A. Heyman, A. Charles, N. Whipp, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 46, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

G. Lecuit.

(016049.4/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

G. Lecuit.

(016050.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CINQ WILLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 89.522.

Société créée en 2002, le 22 octobre, par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.522.

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré au

21, rue de Hollerich L-1741 Luxembourg

à partir de ce jour.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

W. Brauer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016026.3/1286/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

VICTORIA PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016028.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 53.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 15 mai 2002 à 11.30 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Denise Vervaet, Monsieur Bernard Ewen et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016331.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(016310.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.723.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(016315.4/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 13 mars 2003 à 11.30 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Denise Vervaet, Monsieur Bernard Ewen et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016332.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PÔLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.319.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 avril 2003 qui a pris note des démissions de Monsieur John Seil, Monsieur Luc Hansen et Monsieur Thierry Fleming, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 15 avril 2003, le siège social de la société est transféré du 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour PÔLE S.A.

Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016067.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COM-LUX 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 72.302.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signatures.

(016029.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

L & N S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.677.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016030.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PIZZA COSMOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 80, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 53.306.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016031.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.165.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf LSO-AD02725, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

pour MAREPIER HOLDING S.A.

société anonyme holding

H. de Graaf

Administrateur

(016148.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.165.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02720, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

pour MAREPIER HOLDING S.A.

société anonyme holding

H. de Graaf

Administrateur

(016146.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS I, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.865.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016074.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

E.R.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 22.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016076.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., 41, rue de la Poudrerie. R. C. Luxembourg B 45.626.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2000

Les associés de la société VIP DOMOTEC, S.à r.l., réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société le 29 juillet 2000, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de son poste de gérant de Monsieur Oscar Feidt, employé privé, demeurant 16, rue Albert Simon à L-4989 Sanem.
 - Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

Désormais, la société est administrée par deux gérants:

- Monsieur Fulvio Riganelli, commerçant, demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, Zone Industrielle.
 - Monsieur Franz-Joseph Hahn, commerçant, demeurant à D-56235 Ransbach-Baumbach, Auf dem Baumort 4.

La société est dès lors engagée, dans tous les cas, par les signatures conjointes des deux gérants.

Luxembourg, le 29 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016106.3/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.l., 41, rue de la Poudrerie. R. C. Luxembourg B 45.626.

.

Constatation de cession de parts sociales

Il résulte de différentes conventions de cession de parts sociales signées le 19 juillet 2000, que le capital de la société à responsabilité limitée VIP DOMOTEC, S.à r.l., est désormais réparti comme suit:

FINESSE S.A.H. 350 parts sociales
LIMPIDE S.A.H. 350 parts sociales
Total 700 parts sociales

Signé à Luxembourg.

pour extrait conforme

. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016110.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LUXREVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 40.124.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01707, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016081.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FINCONEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 41.720.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01697, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016082.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AMSIT, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 64.893.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01709, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016084.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CONTRASTE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue de Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 46.569.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016087.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PADOUHANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 79.765.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'administration tenu en date du 3 mars 2003 que:

- Maître Philippe Morales, Avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016137.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL CARD SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.924.

_

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 26 mai 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période expirant après l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'année 2000/2001.

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Stephen Clayton, administrateur de sociétés, CABLE & WIRELESS PLC, 124, Theobalds Road, London, WC 1X 8RX, comme nouvel administrateur à compter du 19 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016092.2/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL CARD SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.924.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016101.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL CARD SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.924.

Extrait des résolutions prises par un Conseil d'Administration tenu le 11 décembre 2002

Le Conseil a pris acte de la démission de M. Stephen Clayton comme administrateur de la Société avec effet au 3 décembre 2002.

Le Conseil a coopté M. Gilles Rolando, employé privé, né le 9 mars 1969 à Villerupt (France), ayant adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

La ratification de la cooptation de M. Gilles Rolando sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016133.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KOMERIAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 84.890.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'administration tenu en date du 31 mars 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg vers 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016135.3/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUCIAIRE MARCEL BARTHELS, Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 3-7, rue Ernie Reitz. R. C. Luxembourg B 34.239.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Signature.

(016090.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 80.984.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016104.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MARCHELIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 75.000,- EUR

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 71.080.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 1999 recorded in Luxembourg, on 14 April 2003, réf. LSO-AD02696 have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on 18 April 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(016127.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MARCHELIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 75.000,- EUR

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 71.080.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2000 recorded in Luxembourg, on 14 April 2003, réf. LSO-AD02695 have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on 18 April 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(016126.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MARCHELIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: 75.000,- EUR

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 71.080.

The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2001 recorded in Luxembourg, on 14 April 2003, réf. LSO-AD02692 have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on 18 April 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(016121.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

RENU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. RENU S.A.).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny. R. C. Luxembourg B 13.155.

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding RENU S.A., R.C. Luxembourg numéro B 13.155, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, (ci dessous 'la Société'), constituée sous la dénomination de RECHERCHES NUCLEAIRES S.A. suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 3 novembre 1975, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Robert Elter, en date du 29 septembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 272 du 25 novembre 1977, modifiés avec adoption de la dénomination actuelle suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mai 1982, publié au Mémorial C, numéro 179 du 27 juillet 1982, modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Marc Elter, en date du 27 septembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 299 du 3 novembre 1984 et modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Marc Elter, en date du 25 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 210 du 4 août 1988.

Bureau

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Schlernitzauer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Composition de l'assemblée

Il existe 15.000 (quinze mille) actions, d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de BEF 15.000.000,- (quinze millions de francs belges).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1.- Modification de la dénomination sociale de RENU S.A. en RENU HOLDING S.A., modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
- 2.- Ajout à l'article 1^{er} des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante, et modification subséquente dudit article:

'Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.';

- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions;
- 4.- Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents);
- 5.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 3.159,72 (trois mille cent cinquante-neuf euros et soixante-douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents) à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles;
- 6.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 7.- Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) à EUR 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

- 8.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
 - 9.- Remplacement de l'article 5 des statuts par les articles suivants:
- 'Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.';
- 10.- Suppression de l'article 7 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires;
 - 11.- Ajout d'un nouvel article 7 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:

'Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.';

- 12.- Suppression de l'article 10 des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue d'une Assemblée Générale;
 - 13.- Divers.
 - II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés au:
 - a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéros 310 du 22 mars 2003 et 350 du 1er avril 2003;
 - b) Lëtzebuerger Journal du 22 mars 2003 et du 1er avril 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Il résulte de la liste de présence que sur les 15.000 (quinze mille) actions existantes quatre (4) actions sont présentes ou représentées.

L'Assemblée, valablement convoquée, constate que le quorum de présence prévu par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée n'étant pas atteint, celle-ci ne peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Conformément à ce même article, une nouvelle Assemblée pourra être convoquée dans les formes statutaires, pour délibérer aux conditions prévues par la loi sur les susdits points à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.30 heures.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Caspari, Stanko, Schlernitzauer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, vol. 17CS, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg-Bonnevoie, le 16 avril 2003.

(016490.3/222/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 88.816.

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Umberto Pollio, employé privé, demeurant à L-8033 Strassen, 12, rue Albert Schweitzer,

ici représenté par Madame Pascale Latour, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 13 août 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1508 du 18 octobre 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 28 octobre 2002, non encore publié;
 - Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de L-8077 Bertrange, 295, rue du Luxembourg à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

'Art. 5. 1er alinéa. Le siège social est établi à Fentange, dans la commune de Hesperange.'

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: P. Latour, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2003. G. Lecuit.

(016496.3/220/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 88.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

G. Lecuit.

(016499.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

SODI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 10 mai 2002 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016337.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.016.

In the year two thousand three, on the fourth of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on May 10, 1996, published in the Mémorial, Recueil C number 418 of August 28, 1996. The articles of incorporation have been modified by a notarial deed on July 19, 1996, published in the Mémorial, Recueil C number 541 of October 23, 1996 and by a deed of the undersigned notary on December 15, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 624 of August 10, 2001. The capital of the company has been converted to Euro by a shareholder's decision dated on September 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 282 of February 20, 2002.

The meeting was opened by Mrs Juliette Lorang, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Ruth Brand, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique During, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Dissolution and liquidation of the company.

Appointment of COWLEY ENTERPRISES LTD, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI as the liquidator and determination of his powers as follows:

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

- 2. Miscellaneous.
- II. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and published:
- in the Lëtzebuerger Journal on February 13 and 22, 2003, and
- in the Mémorial, Recueil C number 151 of February 13, 2003 and C number 194 of February 22, 2003.
- III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 50,000 shares,

1 share is duly represented at the present general meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is not validly constituted and is accordingly not authorized to deliberate on the items of the agenda failing the required quorum; it is therefore compulsory to convoke a second extraordinary general meeting with the same agenda by way of the notices provided by law which meeting, when validly constituted will be authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 418 du 28 août 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 541 du 23 octobre 1996 et suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 624 du 10 août 2001. Le capital social a été converti en Euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 282 du 20 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ruth Brand, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique During, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

Nomination de COWLEY ENTERPRISES LTD, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI en tant que liquidateur et fixation de ses pouvoirs comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

- 2. Divers.
- II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:
- dans le Lëtzebuerger Journal en date des 13 et 22 février 2003, et
- au Mémorial, Recueil C numéro 151 du 13 février 2003 and C numéro 194 du 22 février 2003.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 50.000 actions, 1 action seulement est dûment représentée à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum de présence requis, une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra être convoquée avec le même ordre du jour selon les formes et délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, R. Brand, V. During, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 138S, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

G. Lecuit.

(016492.3/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Subscribed capital: EUR 64.292.800.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 70.716.

En date du 12 mars 2003, les associés de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Monsieur Roberto Massardi en tant que gérant A de la société avec effet au 7 octobre 2002. Messieurs Riccardo Stilli et Marco Salomoni, gérants A de la Société assurent provisoirement la position laissée vacante par Monsieur Roberto Massardi.
- 2. Acceptation de la démission de Michael Ward Stout en tant que gérant B de la société avec effet au 20 novembre 2002. Monsieur Laurence Goldfein, gérant B de la Société, assure provisoirement la position laissée vacante par Monsieur Michael Ward Stout.
- 3. Décision de tenir une assemblée générale extraordinaire de la société qui décidera de la modification des statuts réduisant le nombre de gérants de cinq à trois (deux gérants A et un gérant B) si aucun gérant A et gérant B ne sont nommés avant une période raisonnable en remplacement de Messieurs Roberto Massardi et Michael Ward Stout.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016267.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SCI WEBER, Gesellschaft bürgerlichen Rechts.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

Im Jahre zweitausenddrei, den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

- 1) Herr Peter Weber, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Forst 15, und seine beiden Kinder:
- 2) Frau Martina Weber, Sachbearbeiterin, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Forst 15, hier vertreten durch Herrn Peter Weber, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 31. März 2003.
- 3) Herr Christoph Weber, Kaufmann, wohnhaft in D-54316 Pluwig, St. Johannesstrasse 15, hier vertreten durch Herrn Peter Weber, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 31. März 2003.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilinhaber der Gesellschaft bürgerlichen Rechts SCI WEBER mit Sitz in Grevenmacher sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 828 vom 29. September 2001.

Diese Erschienenen erklären den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach L-5942 Itzig, 1 rue Désiré Zahlen.

Infolgedessen wird Artikel 4, Absatz 1 wie folgt abgeändert:

Art. 4. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Itzig.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Weber, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. April 2003.

F. Baden.

(016255.5/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SCI WEBER, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(016256.3/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BeSayag S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 92.758.

STATUTES

In the year two thousand three, on the thirteenth of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1. Mr Yehuda Sayag, jeweler, residing in 63, David Hamelech Street, Hertzelia Pituach 96683 Israël,
- 2. Mr Dani Ben David, jeweler, residing in 37 Radcliffe Drive, Voorees NJ 08043, USA,

here represented by Mr Philippe Aflalo, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies established on March 6, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BeSayag S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and twenty-four thousand euros (124,000.- EUR) to be divided into four thousand (4,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing share-holders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of June at 3.00 p.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Yehuda Sayag, prenamed, six hundred and sixty-seven shares	667
2. Mr Dani Ben David, prenamed, three hundred and thirty-three shares	333
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (2,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
- a) Mrs. Joëlle Mamane, company director, born at Fès (Maroc), on January 14, 1951, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- b) Mr Albert Aflalo, company director, born at Fès (Maroc), on September 18, 1963, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- c) Mr Patrick Aflalo, company director, born at Fès (Maroc), on October 9, 1959, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 - 3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Yehuda Sayag, joaillier, demeurant à 63, David Hamelech Street, Hertzelia Pituach 96683 Israël,
- 2. Monsieur Dani Ben David, joaillier, demeurant à 37 Radcliffe Drive, Voorees NJ 08043, USA,

les deux ici représentés par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 mars 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BeSayag S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000.- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.
 - Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administra-teurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4ième vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- b) Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- c) Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 9 octobre 1959, demeurant profession-nellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, vol. 138S, fol. 45, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

G. Lecuit.

(016254.3/220/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MANDU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 60.515.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2003

- 1. L'assemblée acte les démissions en date du 3 mars 2003 de quatre administrateurs en fonction Messieurs Rodney Haigh, Nour-Eddin Nijar, Pierre Hoffmann et Romain Thillens.
 - 2. L'assemblée décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à trois.
 - 3. L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat deux nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Michel Leclercq, dirigeant de sociétés, demeurant 14bis, rue d'Estafflers, B-7520 Templeuve;
 - Madame Marie-Claude Leclercq-Toulemonde, sans profession, demeurant 14bis, rue d'Estafflers, B-7520 Templeu-

Les administrateurs nouvellement nommés termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

4. L'assemblée décide de nommer Monsieur Michel Leclercq, président du conseil;

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Michel Leclercq, président du conseil;
- Madame Marie-Claude Leclercq-Toulemonde, administrateur;
- Monsieur Christophe Blondeau, administrateur.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2003.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1er à L-2210 Luxembourg, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016251.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LUXFINPART S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 92.799.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

- 1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg;
- 2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg;

the first one intervening as founder, the second one as simple subscriber.

Both here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a 'société anonyme' which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

- 1.1. A Luxembourg corporation (stock company 'société anonyme') is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.
 - 1.2. The Corporation exists under the firm name of LUXFINPART S.A.

Art. 2. Registered Office

- 2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.
- 2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

- 3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.
- 3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 3,100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

- 6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.
 - 6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

- 10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.
- 10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

- 11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.
 - 11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.
- 11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.
- 11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.
- 11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

- 13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.
- 13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.
 - 13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

- 15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.
- 15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting

- 16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.
 - 16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the 9th of May at 4.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

Art. 20. Business Year

- 20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

- 21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation
- 21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

- 22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.
- 22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2003. The first annual General Meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 3,100 (three thousand hundred) shares as follows:

1 PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	3,099
2 ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	1
Total: three thousand hundred shares	3.100

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand seven hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2009:
 - a) Mr Johan Dejans, director, residing in Luxembourg;
 - b) Mrs Anja H. P. M. Paulissen, employee, residing in Luxembourg;
 - c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg.
 - 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg;

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
- 2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

le premier comparant intervenant comme fondateur, le second comme simple souscripteur.

Ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination LUXFINPART S.A.

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

- 3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- 3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 9 mai à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2003. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1 PAN EUROPEAN VENTURES S.A	3.099
2 ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:
 - a) Monsieur Johan Dejans, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
 - b) Madame Anja H. P. M. Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 25, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 avril 2003.

J. Elvinger.

(016612.3/211/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

DIGITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 56.825.

Le bilan au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03655, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016131.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

TOPHET HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 28.710.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(016116.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.759.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour GERINTER S.A.

Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(016118.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 15.187.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

pour BRIDGEPOINT CORPORATION

société anonyme holding

G. Fasbender

Administrateur

(016130.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

STARGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 77.017.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'administration tenu en date du 17 mars 2003 que:

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016139.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.471.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003. pour COMPRADORE S.A. société anonyme holding G. Birchen Administrateur

(016132.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ALTOMARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.132.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

pour ALTOMARE S.A.

société anonyme

S. Plattner

Administrateur

(016134.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOLLEDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01071, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 622.467,36 EUR
- Perte de l'exercice	- 16.476,58 EUR
- Report à nouveau	- 638 943 94 FI IR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016214.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOLLEDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 40.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 638.943,94 EUR
- Perte de l'exercice	- 12.178,59 EUR
- Report à nouveau	- 451 122 53 FLIR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016215.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

INVENTUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.923.

_

The balance sheet and profit and loss account as at June 30, 2002, recorded in Luxembourg, on April 14, 2003, réf. LSO-AD02707, have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on April 18, 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on April 17, 2003.

FOR INVENTUS S.A.

société anonyme

G. Birchen

Administrateur «A»

(016136.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOUTH EUROPE REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01054, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 114.135,42 EUR
- Perte de l'exercice	- 2.824,77 EUR
- Report à nouveau	- 116.960,19 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016220.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOUTH EUROPE REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 103.885,90 EUR
- Perte de l'exercice	- 10.249,52 EUR
- Report à nouveau	- 114.135.42 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016219.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOUTH EUROPE REAL ESTATE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	94.571,36 EUR
- Perte de l'exercice	- 198.457,26 EUR
- Report à nouveau	103 885 90 ELIR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016218.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.498.

_

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 21 février 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé de DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Perte à reporter.....

GBP 4.370,44

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 21 février 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016003.2/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.498.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(015998.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.498.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 21 février 2003 A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé de DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 21 février 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016001.2/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(016002.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.498.

_

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 21 février 2003.

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé de DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

GBP 8.361.93

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 février 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016000.2/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.498.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue le 21 février 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé de DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 21 février 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016005.2/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

F & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 71.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2003

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Diederich Georges, Monsieur Arno' Vincenzo, Monsieur Beckmann Ralph, Monsieur Fava Minor Alfredo et Madame Fava Minor Annalisa sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

F & H INTERNATIONAL S.A.

V. Arno' / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016157.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BREVACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 16, rue du Commerce. R. C. Luxembourg B 27.026.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016158.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DIONYSOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 92.792.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. DAMIDOV LIMITED, ayant son siège social à N°2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,
- 2. AVIX LIMITED, ayant son siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, les deux ici représentées par Madame Monique Thevenet, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 mars 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de DIONYSOS INVESTMENT S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, de créances, de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y attachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment auto-

risée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

- Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.
- **Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Assemblée générale

- Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la société.
- Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de décembre à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire a le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.
- Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi.

Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

ispositions particulières

Pour tous les points non spécifiés dans les présentes statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription - Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
	EUR	EUR	
1) DAMIDOV LIMITED, préqualifiée	1.000	1.000	1
2) AVIX LIMITED, préqualifiée	30.900	30.900	309
Total:	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) MAJENTEL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B 77.599,
- b) CLEVERDAN S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B 77.594.
- c) Monsieur Gabriel Jean, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnel-lement à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.

- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M. Thevenet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 41, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2003.

(016539.3/220/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

LUX REAL COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 92.791.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gérard Boulin, administrateur de sociétés, demeurant au 215, rue du Faubourg Saint Honoré à F-75008 Paris. France.
- 2.- La société de droit luxembourgeois OKASHI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Robert Elvinger, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

3.- La société de droit luxembourgeois DEVAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2012 Luxembourg, 31, Grand'rue,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Capital

Art. 1er. Entre les personnes ci-avant désignées, il est formé une société anonyme qui prend la dénomination de LUX REAL COM S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celuici pourra être tranféré dans tous autres pays jusqu'à retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet principal la réalisation d'équipements commerciaux et les prestations d'ingénierie commerciale de toute nature pouvant s'y rapporter.

Ladite réalisation vise la restructuration, la modernisation et le réaménagement de l'équipement commercial existant aussi bien que la création ex nihilo d'équipements commerciaux nouveaux.

Les prestations d'ingénierie commerciale visent, sans que l'énumération en soit restrictive, l'étude de faisabilité, la mise au point du financement, l'obtention des autorisations préalables de création et d'exploitation, la maîtrise d'ouvrage.

La société a aussi pour objet l'activité de tout service de commerce dans des domaines en rapport avec des projets de toute nature considérés sous les aspects d'ordre commercial et stratégique et en général, la réalisation de toutes opérations commerciales en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut, en outre, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, notamment l'emprunt, avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations, qui pourront être convertibles et/ou subordonnées, et de bons, en accordant des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société peut accomplir toutes opérations, qu'elles soient immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières ou autres se rapportant, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par six cent vingt (620) actions de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Les actions sont libellées au porteur, sauf celles dont la loi exige qu'elles demeurent nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transferts jugés suffisants par la société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur d'inventaire au jour de son offre, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable à désigner par la société et l'offre étant à faire en proportion des participations de ces autres actionnaires.

Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'acceptent pas cette première offre ou omettent de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passent aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résultent de leur acceptation de la première offre.

Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans un délai subséquent de trois mois, étant entendu toutefois que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que, dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur d'inventaire selon les termes spécifiés ci-avant; étant en outre entendu qe l'actionnaire offrant devra obtenir l'approbation par le conseil d'administration de la vente audit tiers acquéreur.

Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies cidessus.

Aucun transfert pour cause de décès n'est opposable à la société sans que le bénéficiaire n'ait été approuvé par le conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration refuse l'approbation, il devra soit acquérir les actions pour le compte de la société ou désigner un ou plusieurs acquéreurs qui les acquerront à la valeur d'inventaire dans les conditions ci-avant exposées.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les autres administrateurs peuvent pourvoir à son remplacement, à titre provisoire. Dans cette hypothèse, l'assemblée générale procèdera à l'élection définitive lors de sa plus prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateur étant admis sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, téléfax, télex ou e-mail, ces quatre derniers supports nécessitant une confirmation écrite postérieure.

- Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante. Chaque action compte pour une voix.
- Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés par un administrateur ou un mandataire.

- **Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de l'administrateur-délégué.
- Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépaser six ans, reconductibles mais toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle réunit tous les actionnaires. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

- Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si cette date coïncide avec un jour férié, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable qui suit.
- Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être covoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels selon la forme et dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration remet au(x) commissaire(s) les pièces y afférentes accompagnées d'un rapport sur les opérations menées par la société au cours de l'exercice écoulé, un mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent (5%) de ce bénéfice, en constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est tenu à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou personnes morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses amendements ultérieurs s'appliqueront au fonctionnememnt de la société dans tous les cas où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2003. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription - Libération

Les parties comprantes précitées ont entièrement souscrit les six cent vingt (620) actions créées, ainsi réparties:

1 Monsieur Gérard Boulin, prénommé, quatre cent trente-quatre actions	434
2 OKASHI HOLDING S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
3 DEVAN HOLDING S.A., prédésignée, trente et une actions	31
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Gérard Boulin, administrateur de sociétés, né le 24 août 1946 à F-75008 Paris, France, demeurant 215, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France.
 - 2.- OKASHI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
 - 3.- DEVAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2012 Luxembourg, 31, Grand'rue.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société Monsieur Gérard Boulin, administrateur de société, demeurant au 215, rue du Faubourg Saint-Honoré à F-75008 Paris (France).

En conformité avec les dipositions de l'article treize des présents statuts, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué.

Septième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit des statuts, l'assemblée nomme en qualité de président du conseil d'administration de la société Monsieur Gérard Boulin, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Elvinger, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 16CS, fol. 80, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(016542.3/211/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 462.613,55 CHF
- Perte de l'exercice	- 83.743,57 CHF
- Report à nouveau	- 546.357.12 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016222.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01041, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 390.437,15 CHF
- Perte de l'exercice	- 72.176,40 CHF
- Report à nouveau	- 462 613 55 CHE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016221.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS WESTERN HEMISPHERE LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.450.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016096.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS WESTERN HEMISPHERE LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.450.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 11 décembre 2002

Ayant constaté que les pertes reportées de la Société excèdent la moitié du capital social souscrit, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé la poursuite des activités de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016107.2/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PA CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, route d'Eich. R. C. Luxembourg B 27.393.

L'an deux mil trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PA CONSULTING GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, route d'Eich, constituée en date du 18 janvier 1988 par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C n°105 du 21 avril 1988, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-27.393 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 1244 du 26 août 2002 (la Société).

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures et est présidée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Grégory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification des articles 9 et 10 des statuts afin de redéfinir le nombre des administrateurs de la Société et le fonctionnement de son conseil d'administration.
- 2. Acceptation de la démission de Messieurs Simon Hirtzel et Nicholas John Gardner Hayes de leur poste d'administrateur de la Société.
 - 3. Reconduction du mandat de Monsieur Brian Darren Dowds en tant qu'administrateur de la Société.
 - 4. Nomination de Messieurs Claude Beffort et Christian Tailleur en tant qu'administrateurs de la Société.
- (ii) Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celuici à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (iv) La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 9 et 10 des statuts qui se liront dorénavant comme suit:

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Chaque administrateur peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'assemblée générale des actionnaires décidera de la rémunération de chaque administrateur.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de ceux des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera à toutes les assemblées générales des actionnaires et à toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration est donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tient à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer. Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Néanmoins, au cas où la décision à prendre porte sur le paiement de dividendes par une des filiales de la Société ou se rapporte à la distribution de bénéfices d'une société de personnes dans laquelle la Société détient une participation, le Conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'administration. Dans ce cas, les décisions seront prises à l'unanimité des voix exprimées.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Simon Hirtzel et Nicholas John Gardner Hayes en leur qualité d'administrateurs de la Société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Monsieur Brian Darren Dowds, administrateur de société, né à Belfast le 5 janvier 1966, demeurant au 5, Siesmayerstrasse, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société, mandat qui prendra fin après la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de d'élire Monsieur Claude Beffort, employé privé, né à Luxembourg le 20 mars 1962, demeurant au 66 avenue Victor Hugo, à L-1750 Luxembourg, et Monsieur Christian Tailleur, employé privé, né à Metz le 17 mai 1967, demeurant au 66 avenue Victor Hugo, à L-1750 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, dont les mandats prendront fin après la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la société en raison du présent acte sont évalués à sept cents Euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Hesperange.

En foi de quoi Nous, notaire instrumentaire, avons signé le présent acte à la date donnée en entête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, B. Tassigny, G. Surply, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

G. Lecuit.

(016123.4/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PA CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, route d'Eich. R. C. Luxembourg B 27.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

G. Lecuit.

(016124.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.921.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 26 mai 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période expirant après l'Assemblée Annuelle des actionnaires pour l'année 2000/2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Stephen Clayton, administrateur de sociétés, CABLE & WIRELESS PLC, 124, Theobalds Road, London, WC 1X 8RX, comme nouvel administrateur à compter du 19 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016089.2/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.921.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 11 décembre 2002

Ayant constaté que les pertes reportées de la Société excèdent la moitié du capital social souscrit, L'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé la poursuite des activités de la Société.

Ayant pris acte de la démission de M. Stephen Clayton comme gérant de la Société par courrier daté du 3 décembre 2002, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé de ne pas nommer de nouveau gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016095.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.921.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02043, a été déposé au registre de

commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016102.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.921.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(016103.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 18.996.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à São Paulo le 20 février 2003

Le Conseil d'Administration de BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A. s'est réuni à Cidade de Deus, Vila Yara, Osasco, São Paulo, Brésil, le 20 février 2003 à 11.00 heures, sous la Présidence de M. Lázaro De Mello Brandão et en présence de MM. Antonio Bornia et Márcio Artur Laurelli Cypriano.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Résiliation

Le Conseil d'Administration prend acte de la résiliation du contrat de travail de M. Peter W. Gerrard avec effet à partir du 1er mars 2003.

2. Nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Adjoint

Le Conseil d'Administration nomme, à partir du 1^{er} mars 2003, M. Luiz Fernando De Oliveira E Silva comme Directeur Général de M. Jaime Carlito Herbert comme Directeur Général Adjoint.

3. Composition de la Direction

La Direction de la Banque, au sens de l'article 7 de la loi du 5 avril 1993, concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, sera composée à partir du 1er mars 2003 comme suit:

- M. Luiz Fernando De Oliveira E Silva, Directeur Général,
- M. Jaime Carlito Herbert, Directeur Général Adjoint, et
- M. Robert John Duncan, Directeur.

4. Pouvoirs

En vertu du paragraphe 1 de l'article 15 des statuts relatif aux pouvoirs de signature, M. Luiz Fernando De Oliveira E Silva, Directeur Général, doit conjointement soit avec M. Jaime Carlito Herbert ou M. Robert John Duncan, respectivement Directeur Général Adjoint et Directeur, représenter la société dans tous les actes.

Les documents en rapport avec la gestion journalière pourront être signés par:

- Le Directeur Général, conjointement avec respectivement soit le Directeur Général Adjoint ou le Directeur ou un fondé de pouvoir

ou

- respectivement soit le Directeur Général Adjoint ou le Directeur avec un un fondé de pouvoir.

Les présentes dispositions annulent et remplacent les dispositions précédentes à propos du même sujet, à l'exception de la résolution signée par ce conseil d'administration en date du 14 juillet 1997 concernant la nomination de M. Robert John Duncan aux fonctions de Directeur.

Situation courante

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la situation financière courante, arrêtée au 31 janvier 2003, et du relevé des crédits en cours.

Osasco, SP, le 20 février 2003.

L. De Mello Brandão, A. Bornia, M.A. Laurelli Cypriano.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03015. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Notaire

(016184.2/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange